

Une politique publique du Records Management au Tessin ? Etat des lieux et pistes de réflexion

Alessia Bottani

Alors que les programmes de Records Management sont désormais bien implantés dans de nombreuses administrations suisses, cantonales et communales, nous nous sommes intéressée à la situation au Tessin. Ce concept y est-il à l'ordre du jour ? Si oui, que recouvre-t-il ? Quelles sont les lacunes et les besoins dans ce domaine ? Face à la variété des cas de figure, quelles réponses pourrait-on apporter ? Celles-ci pourraient-elles prendre la forme d'une politique publique ?

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes référée à un double cadre théorique : celui du Management public (analyse des politiques publiques) et celui de l'Information Management, ou gestion de l'information (modèle de maturité). Nous avons également fait un détour préalable par la Confédération et par le Valais, afin de contextualiser le cas du Tessin.

Le cœur de notre travail a consisté à esquisser un état des lieux du Records Management dans le Canton et dans les communes en interviewant plusieurs acteurs locaux. Cette enquête – tout sauf exhaustive – a confirmé notre hypothèse de départ, selon laquelle dans les administrations tessinoises, la gestion des documents d'activité, qui plus est électronique, est encore abordée de manière très hétérogène – et ce malgré l'essor de la digitalisation et un intérêt croissant pour les solutions d'e-gouvernement. Il semblerait également qu'au Tessin, les solutions informatiques tendent encore à dicter la stratégie dans ce domaine, plutôt que l'inverse. Par ailleurs, à la différence de bien des consoeurs, les Archives cantonales n'ont pas encore investi le terrain du Records Management. Dans un second temps, nous avons cherché à identifier ce qui, dans les situations décrites, pouvait constituer un possible « problème public », et à en comprendre les causes. Nous avons alors imaginé quelques pistes d'intervention pour l'avenir, en ébauchant un scénario de politique institutionnelle axé sur l'administration cantonale, mais dont les communes et les citoyen·ne·s pourraient bénéficier.